



Conseil Municipal Séance du 17 décembre 2020

Nombre de membres : En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Date d'affichage : 12 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Espace Jean Ferrat en séance publique (avec public restreint), sous la présidence de Chantal KACI, Maire.

Etaient présents :

Chantal KACI, Denis LEMAIRE, Isabelle ROUSSEAU, Jean BASUYAUX, Christian HEUZE, Mounira MASROUKI (arrivée à 18h57), Patrice VANDENBLECKEN, Annie MARRE, Aurélien LOUVET, Laëtitia DUVAL, Marie-Noëlle BERKANI, Jean-Michel BARTHELMEBS, Charlotte MASSIN, Maurice MORET, Julie BONIN, Jérémy SERPETTE, Marie-Thérèse ASENSIO, Cédric DUPAS, Nathalie BEDIN, Didier LOPES, Maurice CAGNARD, Isabelle CAILLAUD (arrivée à 18h54), Pierrette DUCROT, Frédéline KELLER

Absents excusés ou ayant remis leur pouvoir

Béatrice MAURY à Isabelle ROUSSEAU
Frédéric CHEF'DHOTEL à Denis LEMAIRE
Sylvain LEBRETON à Maurice CAGNARD
Ayhan AYDIN à Jérémy SERPETTE

Absents

Manon TASSEL

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse ASENSIO

Objet : Tarifs municipaux – locations des salles municipales et de matériel

Rapporteur : Christian HEUZE

VU l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission « Finances » du 9 décembre 2020,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2021



Délibération n° 2020.68

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Salles municipales

	Maison pour tous		Salle polyvalente		Grande salle J. Ferrat		Salle de réunion J. Ferrat	
	Journée*	W-E	Journée*	W-E	Journée*	W-E	Journée**	W-E
• Associations, • Particuliers, • Entreprises • QUINCEENS	55 €	110 €	150 €	300 €	500 €	832 €	150 €	
• Associations, • Particuliers, • Entreprises • NON QUINCEENS					1000 €	1 665 €		

* du lundi au vendredi uniquement

** du lundi au vendredi, pour les associations et les entreprises uniquement

Caution demandée : 500 € pour une journée ; 1 000 € pour un W-E
Chauffage des locaux du 15 octobre au 15 avril

Salle Jean Ferrat :

- office + 210 €
- gradins + 1 051 €, sous réserve de la disponibilité des Services Techniques
- sonorisation et vidéoprojecteur + 150 € (association et entreprises uniquement)

Chaque association quincéenne* pourra bénéficier du prêt gratuit d'une salle par an ** pour l'organisation d'une manifestation (hors assemblée générale).

*Produire les statuts de l'association

**Selon les capacités de la salle

Prêt de matériel

- 3,80 € la table
- 1,00 € la chaise



Délibération n° 2020.68

A prendre sur place, pour 24h

Ces recettes seront encaissées par l'intermédiaire de la régie des recettes diverses

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.


Le Maire
Chantal KACI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la ville, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même faire être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le	
Publié et/ou notifié le	